

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
1	<b>Ouverture de l'Assemblée générale annuelle de 2015</b>	La première Assemblée générale annuelle a lieu au ACROS Fukuoka, Centre Culturel Akarenga, à Fukuoka, le mardi 27 octobre 2015 (la séance a été filmée et mise à disposition des membres sur le site web de l'ICOMOS pour une période limitée à la suite de la réunion)  M. Gustavo Araoz, Président, ouvre la séance à 16h00			
1-1	Accueil par le Président d'ICOMOS Japon	M. Yukio Nishimura Le Président de l'ICOMOS Japon, très honoré, salue tous les présents et rappelle que cette Assemblée générale est la première à être organisée après l'approbation des nouveaux Statuts à Florence. Il souhaite à tous un bon travail.  La séance est ouverte.			
1-2	Ouverture par le Président d'ICOMOS	M. Gustavo Araoz remercie ICOMOS Japon de nous accueillir à Fukuoka et de nous donner ainsi l'opportunité de connaître la culture du Japon et d'apprécier ses valeurs.  Pour l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de 2015, le Président considère valable son allocution faite lors de l'ouverture officielle de la réunion du Conseil consultatif, le 27 octobre 2015.  M. Gustavo Araoz remarque qu'il n'y a pas de minutes à approuver parce que c'est la première fois qu'une Assemblée générale annuelle est organisée, afin d'honorer les prescriptions des nouveaux Statuts.			
2	<b>Organisation de la session</b>				
2-1	Présences et quorum, rapport du Bureau en tant que Comité de vérification des pouvoirs et, si nécessaire, Comité de candidatures (résolution AGA 2015/1)	Mme Gaia Jungeblodt (Directeur) présente le rapport du Bureau du Conseil d'administration.  Conformément à l'article 9.c. des nouveaux Statuts de l'ICOMOS « ... <i>les décisions se prennent à la majorité des membres votants, présents et représentés, sous réserve qu'ils soient issus du tiers au moins des Comités nationaux</i> ». Un tiers des représentants des Comités nationaux est nécessaire.  Mme Gaia Jungeblodt rappelle qu'un tableau a été envoyé à tous les Comités nationaux le 1 <sup>er</sup> juin 2015 en exposant le nombre total de membres votants par Comité. Ce tableau a été établi sur la base des frais d'adhésions reçus au 30 avril 2015. 81 Comités nationaux ont payé les cotisations : 937 votes potentiels  <b>Résolution :</b> L'Assemblée générale prend note que sur les 81 Comités nationaux qui ont payé leurs			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		cotisations, 34 Comités nationaux sont présents à l'Assemblée générale, 330 votes peuvent être exercés aujourd'hui, et que donc le quorum est garanti.			
2-2	Élection du Président, des trois Vice-présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale annuelle de 2015, ainsi que, si nécessaire, du Scrutateur et de deux Assistants scrutateurs (résolution AGA 2015/2)	<p>Conformément à l'article 9.b. des nouveaux Statuts de l'ICOMOS « ... A chaque réunion, l'Assemblée générale élit son président, trois vice-présidents et un rapporteur dont les mandats prennent fin à la clôture de la réunion. »</p> <p><b>Résolution:</b> L'approbation par simple accord est proposée. Le Président, les trois Vice-présidents et le Rapporteur sont approuvés à l'unanimité.</p> <p>M. Gustavo Araoz est élu Président de l'Assemblée générale annuelle de 2015</p> <p>Les membres suivants sont élus Vice-présidents : M. Yukio Nishimura (Japon) Mme Iclal Dinçer (Turquie) M. Luigi Petti (Italie)</p> <p>Mme Teresa Patrício (Belgique) est élue Rapporteur de l'Assemblée générale annuelle de 2015</p> <p>L'approbation par simple accord est proposée, le Scrutateur et les 2 Assistants scrutateurs sont approuvés à l'unanimité : Tamas Fejerdy (Hongrie) Augusto Villalon (Philippines) Leonardo Castriota (Brésil)</p> <p>330 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions</p>			
2-3	Adoption de l'ordre du jour (résolution AGA 2015/3)	<p><b>Résolution:</b> L'Assemblée générale approuve sans modifications l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle 2015, diffusé une première fois le 6 août 2015 via le e-News.</p>			
<b>3</b>	<b>Rapports sur l'année passée</b>				
3-1	Rapport du Président de l'ICOMOS	<p>Le Président considère recevable son rapport présenté à la réunion du Conseil consultatif, le 27 octobre 2015 Voir le rapport dans les documents de l'Assemblée générale (aussi diffusé par e-News n° 121 le 6 octobre 2015 - voir fichier « AGA_201510_3-1_FR_PresidentReport_20151005 »)</p> <p>En quelques mots, le président souligne la réussite des cérémonies organisées à Varsovie en Juin dernier par ICOMOS Pologne à l'occasion du 50e anniversaire de l'ICOMOS. Il remercie vivement le Président d'ICOMOS Pologne Bogusław Szmygin.</p>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>Il souligne également que depuis Florence le Conseil d'administration élu a travaillé au développement et au perfectionnement de l'organisation. Les deux thèmes qui ont dominé l'essentiel du travail sont : le rôle et la contribution de l'ICOMOS dans la Convention du Patrimoine mondial et la réponse de l'ICOMOS à la situation de crise en Syrie et Irak.</p> <p>Le président explique que les dernières années l'ICOMOS n'a pas su faire évoluer vers davantage d'ouverture, de transparence et de coopération directe avec les États Parties conformément aux nouvelles priorités du Comité du patrimoine mondial. Lors de la session du Comité du patrimoine mondial de Doha en 2014, un Groupe de travail ad-hoc a été chargé de redéfinir les rôles et devoirs des organisations consultatives, avec un œil particulièrement critique sur l'ICOMOS. Il était impératif d'engager des transformations profondes dans les modes d'évaluation des nouvelles propositions d'inscriptions par l'ICOMOS ainsi que dans le suivi de l'état de conservation des sites inscrits. Ces changements, déjà étudiés par le Conseil d'administration précédent ont été approfondis et, adoptés en janvier 2015, ils ont été annoncés aux représentants des États-Parties lors d'une réunion spéciale organisée par l'ICOMOS à Charenton. Le résultat en a été qu'au Comité du patrimoine mondial à Bonn, l'ICOMOS n'a plus fait l'objet de critiques. Tous les changements participent d'une volonté de transparence dans le travail ainsi que d'un esprit de collaboration plus direct avec les États-Parties.</p> <p>Concernant la crise du patrimoine en Syrie et en Irak, le président souligne l'horreur de la situation actuelle. Nous avons tous assisté avec horreur à la montée de la violence et de la barbarie contre des communautés humaines, des sites du patrimoine et des objets d'art et de culture au Moyen Orient. Comprenant bien que ces crimes sont en partie réalisés dans le but d'obtenir une couverture médiatique globale, l'ICOMOS a parfois hésité à ajouter sa voix aux cris de la communauté internationale mais n'en condamne pas moins fermement les intentions de ces criminels frappés de folie. L'ICOMOS a néanmoins pris des mesures pour atténuer les conséquences de ces destructions intentionnelles et préparer la reconstruction quand la région aura retrouvé la paix. ICOMOS a créé un Groupe de travail Syrie-Irak présidé par Samir Abdulac avec Bijan Rouhani comme co-président. Il leur a été confié le mandat de représenter l'ICOMOS dans toutes les réunions organisées sur le sujet, de mobiliser tous les réseaux pour collecter de l'information sur le patrimoine des communautés locales, et d'identifier les collaborations possibles avec d'autres institutions. De plus, le président informe qu'un accord de partenariat a été signé avec la Fondation Cyark (Californie, États-Unis), pour mettre en œuvre le projet Anqa - établir en urgence une documentation 3-D détaillée de tous les sites potentiellement accessibles.</p> <p>Le président précise encore que de nombreuses autres actions ont été menées au cours de l'année, et qu'elles seront détaillées au cours des prochains jours.</p> <p>Avant de terminer le président remarque que la nouvelle Directrice générale Marie-Laure Lavenir travaille en étroite collaboration avec la Secrétaire générale, la Trésorière générale, et avec les</p>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>Vice-Présidents ce que représente de grandes améliorations dans l'organisation du Secrétariat International. Marie-Laure a également établi de bonnes relations avec les équipes de l'Unesco, le Centre du patrimoine et de nombreuses délégations permanentes de l'Unesco, favorisant ainsi une meilleure atmosphère de travail.</p> <p>Enfin, le président remercie ICOMOS Turquie et ICOMOS Macédoine pour leurs généreuses invitations. Après un examen approfondi et un choix difficile, le Conseil d'administration a décidé d'accepter celle d'ICOMOS Turquie pour l'AG de 2016.</p>			
3-2	Rapport du trésorier de l'ICOMOS	<p>Conformément à l'article 9.d.1 des nouveaux Statuts. Le Rapport financier est présenté par Mme Laura Robinson (Trésorier).</p> <p>Voir le rapport dans les documents de l'Assemblée générale (aussi circulé par e-News n° 121 le 6 octobre 2015 - fichiers : AGA_201510_3-2_EN_TreasurerReport_20151005 et AGA_201510_3-2_FR_TreasurerReport_20151005)</p> <p>Mme Laura Robinson remercie Mme Marie-Laure Lavenir (Directeur général) et Henri Verrier (Comptable) pour leur collaboration. Du fait que c'est la première Assemblée générale à se tenir sous le régime des Statuts révisés et adoptés à Florence en 2014 ceci oblige le Conseil d'administration à un certain nombre d'engagements, surtout en termes de communication et de transparence.</p> <p>Documents présentés: comptes annuels audités début 2015 (considérés comme approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion en mars 2015), proposition de budget pour 2016, et suivi du budget en cours.</p> <p>Comptes 2014 : Tous les membres ont reçu une information détaillée (diffusé par e-News n° 121 le 6 octobre 2015). La vérification des comptes a été faite par le Commissaire aux comptes « Marcolla et Associés » selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Selon le Commissaire aux comptes « <i>les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice</i> ». Aucune question de fond n'est soulevée par le Commissaire aux comptes.</p> <p>Le budget pour 2015 (recettes et dépenses), points forts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenant compte que l'exercice est en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recettes : la contribution patrimoine mondial représente 53%, celle des cotisations des membres s'élève à 30%. Une enveloppe supplémentaire de 52.000€ a été accordée par le Comité du patrimoine mondial.</li> <li>o Dépenses : les charges du personnel constituent le poste le plus important avec 47%</li> </ul> </li> </ul>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>des charges. Points particuliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le 50<sup>e</sup> anniversaire, une charge de 4.000€;</li> <li>▪ le rapport annuel ;</li> <li>▪ les bourses du Fonds Lemaire ont été octroyées : 8 lauréats pour un total de 8.500€ (1.500€ sont encore disponibles dans le Fonds) ;</li> <li>▪ Le soutien et l'engagement de tous les Comités nationaux est nécessaire pour nourrir le Fonds Lemaire ainsi que le Fonds Victoria Falls ;</li> <li>▪ budget complémentaire accordé par l'UNESCO, par le Comité du patrimoine mondial, en juin 2015 : pour répondre aux exigences de dialogue renforcé.</li> </ul> <p>Le budget préliminaire triennal 2016-2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondé sur les hypothèses les plus réalistes à ce jour <ul style="list-style-type: none"> <li>o Hausse des cotisations votée à Florence (5€), mise-en-œuvre en 2016</li> <li>o Budget patrimoine mondial pour 2016 - accepté en juillet 2015 par l'UNESCO</li> <li>o Abonnements informatiques en cours</li> <li>o Meilleures estimations pour les projets spéciaux (e.a. missions de conseil et études thématiques)</li> </ul> </li> <li>- Le budget 2016 sera affiné en fin d'année et présenté au Conseil d'administration en mars 2016.</li> <li>- Points d'attention : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des moyens humains renforcés pour le Secrétariat international grâce à l'augmentation des cotisations et au nouveau contrat UNESCO (patrimoine mondial)</li> <li>o Il faut continuer à développer les ressources financières pour le soutien au réseau (communication et informatique), pour le travail d'archivage et pour le Fonds Lemaire, (Membres jeunes...)</li> </ul> </li> </ul> <p>Points soulevés par l'Assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de la préparation des budgets, il faut éventuellement faire la distinction entre les années d'Assemblée générale annuelle et les années d'Assemblée générale triennale (remarque de Tamas Fejerdy, Hongrie)</li> <li>- Un exercice intéressant serait que l'année prochaine, on effectue une comparaison entre la prévision et les dépenses réelles (proposition de Gisle Jakhelln, Norvège)</li> <li>- La Belgique remercie pour les documents reçus. Le travail a été présenté de manière extensive et détaillé. Quatre questions sont posées : <ul style="list-style-type: none"> <li>1/La Belgique se demande s'il ne sera pas intéressant de faire comme dans d'autres associations, et essayer d'évaluer également le temps accordé et les dépenses prises en charge par les membres eux même. L'exemple du budget patrimoine mondial accordé par l'UNESCO à l'ICOMOS, où l'évaluation du temps que les membres individuels investissaient</li> </ul> </li> </ul>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>a été présenté et a aidé aux négociations du budget, est mis en avant. Conscients que ceci est déjà impossible pour les années 2014 et 2015, serait-t-il possible d'envisager ceci pour les années avenir ?</p> <p>2/En tenant compte que l'ICOMOS avance la trésorerie pour ses contrats avec l'UNESCO, est-ce que des actions ont été entreprises pour avoir une prise de conscience des États parties ?</p> <p>3/Qu'est-qu'il a été fait pour couvrir les arriérés de certains Comités nationaux ?</p> <p>4/L'auditeur était-il présent à la réunion du Conseil d'administration lorsque son rapport a été présenté? (remarque de Bénédicte Selfslagh, Belgique)</p> <p>- Le budget présenté a le mérite d'être simplifié, c'est un budget de trésorerie recette/dépenses. Toutefois il faut se rappeler que l'ICOMOS doit suivre la législation Française. Ainsi la présentation du budget est plus complexe : d'une part il faut présenter également les biens de l'asbl, et, d'autre part, il faut un expert-comptable qui vérifie les comptes ensemble avec le Trésorier et qui certifie que les pièces jointes au budget sont correctes et qu'elles correspondent à des dépenses et ressources réelles. (remarque de Samir Abdulac, France)</p> <p>Mme Laura Robinson attire l'attention sur le fait que l'organisation des Assemblées générales annuelles destinées à l'approbation du budget et des comptes n'augmente pas les dépenses. Les Assemblées générales annuelles, 2 heures de réunion, sont organisées au même moment que les réunions du Conseil consultatif, les dépenses sont donc absorbées par celles d'une réunion normale du Conseil consultatif.</p> <p>Mme Marie-Laure Lavenir confirme l'intérêt pour une évaluation des contributions volontaires. L'augmentation des cotisations permettra une meilleure organisation de Secrétariat international et ce type d'action pourra parfaitement être inscrit dans les intentions générales. En plus, elle confirme que les auditeurs n'étaient pas présents lors de la présentation de rapport d'audit, à la réunion du Conseil d'administration. En ce qui concerne les nouveaux contrats cosignés avec le Centre du patrimoine mondial, ils permettent à l'ICOMOS d'avoir une trésorerie améliorée. Mme Marie-Laure Lavenir termine par expliquer que l'Assemblée générale de Florence en 2014 a été l'occasion d'absorber naturellement et de manière positive certain arriérés de certains Comités nationaux. En réalité les Assemblées générales triennales suscitent le paiement des cotisations par les différents Comités nationaux. Pour certains pays, la situation est plus difficile et délicate au vu des problèmes politiques actuels et donc, le Secrétariat international considère inutile et déplacé de demander le paiement des cotisations.</p> <p><b>Résolution</b> : L'Assemblée générale prend note des rapports et des points soulevés dans la discussion</p>			
4	Approbation des comptes annuels et du budget				

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
4-1	Approbation des rapports et des comptes de 2014, quitus au Conseil d'administration et au trésorier (résolution AGA 2015/4)	<p><b>Résolution :</b> L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les rapports du Président et du Trésorier et les comptes 2014. Elle donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier. 330 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions</p>			
4-2	Approbation du budget pour 2016 (résolution AGA 2015/5)	<p><b>Résolution :</b> L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget pour 2016. 330 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions</p>			
<b>5</b>	<b>Divers</b>				
5-1	Discussion sur le Règlement intérieur des Assemblées générales (résolution AGA 2015/6)	<p>Présentation par M. Peter Phillips (Australie)</p> <p>Règlement intérieur du Comité consultatif de l'ICOMOS ; adopté le 16 novembre 1966 (Paris) et amendé par le Comité consultatif le 17 octobre 2001 (Dubrovnik). Projet revu et préparé par le Conseil d'administration 2015.</p> <p>M. Peter Phillips souligne qu'un certain nombre de suggestions et commentaires ont été reçus concernant la modification du règlement et des procédures.</p> <p>Points spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Groupe de travail du Conseil consultatif sur la communication a présenté une proposition sur les procédures pour la distribution des documents et pour l'établissement de calendriers et des agendas. Peter Phillips propose de travailler ensemble de manière à avoir des règles communes de procédure.</li> <li>- La proposition de l'ICOMOS Norvège pour la création d'un Comité des candidatures nommé par le Comité consultatif un an avant les Assemblées générales triennales. Ce comité est destiné à trouver des candidats pour toutes les positions éligibles. Cela aidera à assurer l'ouverture et la transparence des procédures, à garantir une bonne distribution (genre, répartition géographique, etc. ..) et une expertise adéquate. ICOMOS Norvège (Marianne Knutsen) souligne que ce comité est proposé comme garant de la bonne procédure.</li> <li>- M. Peter Phillips rappelle que l'Assemblée générale 2014 a décidé de demander au Conseil d'administration d'élaborer un ensemble commun de règles de procédure pour toutes les réunions internationales.</li> <li>- Il est constaté qu'il existe des différences significatives entre les réunions organisées par les différents organes statutaires de l'ICOMOS. Lors du processus d'élaboration du projet de règlement intérieur pour les Assemblées générales on a compris qu'il est probablement impossible de développer un seul ensemble de règles communes pour couvrir tous les différents types de réunions. M. Peter Phillips propose ainsi de définir une sorte de liste, « ensemble de rubriques » pour les règles de conduite des réunions développées à travers un format tabulaire – une colonne pour chaque type de réunion spécifique (1<sup>e</sup> colonne pour</li> </ul>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>Assemblée générale triennale, la 2<sup>e</sup> colonne pour l'Assemblée générale annuelle, la 3<sup>e</sup> colonne, pour les Assemblées générales extraordinaires, etc.). L'objectif est de rendre l'ensemble final de règles aussi court et simple que possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant les délais, M. Peter Phillips souligne que les textes ne seront prêts normalement que pour l'Assemblée générale de 2017.</li> </ul> <p>Catégories – « ensemble des rubriques » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences essentielles pour les réunions internationales</li> <li>- Date et lieu de réunion</li> <li>- Calendrier prévisionnel</li> <li>- Installations</li> <li>- Avis de réunion</li> <li>- Ordre du jour</li> <li>- Le droit de participer et de voter</li> <li>- Les officiers présidents</li> <li>- Sous-Comités</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Langues</li> <li>- Gouvernance et éthique</li> <li>- Conduite des réunions</li> <li>- Résolutions et motions</li> <li>- Les décisions et vote</li> <li>- Élections</li> <li>- Résultats des réunions</li> <li>- Les décisions entre les réunions</li> </ul> <p>Les principaux changements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période de préavis.</li> <li>- La transmission et le contenu de l'ordre du jour.</li> <li>- Droits de vote, y compris les pays où aucun Comité national n'existe.</li> <li>- Procédure simplifiée pour l'élection des officiers et des Comités permanents lors de l'Assemblée générale annuelle, sauf décision contraire de l'Assemblée générale.</li> <li>- Nouvelles exigences pour les résolutions et pour le Comité des résolutions: il a été voté à main levée qu'il n'y aura pas de résolutions lors des Assemblées générales annuelles, seules des résolutions d'urgence peuvent être considérées et présentées par le Bureau. Les résolutions doivent être préparées au moins un mois à l'avance.</li> <li>- La version française des minutes est la définitive.</li> <li>- Voter uniquement par main levée ou par bulletin secret.</li> </ul> <p>Quelques remarques soulevées par l'Assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est proposé d'avoir des règles communes de procédure. Il est également important que les</li> </ul>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
		<p>Comités nationaux soient informés des agendas des réunions ainsi qu'il faut recevoir rapidement les procès-verbaux des réunions. (Lazar Shumanov, Macédoine). ICOMOS peut envisager ceci mais il faut faire attention s'il y a des questions confidentielles. (remarque de Tamas Fejerdy, Hongrie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant la difficulté d'organiser des réunions avec certains groupes régionaux il est proposé d'envisager l'organisation de rencontres virtuelles par des moyens électroniques, e.a. réunions via Skype (Deirdre McDermott, Irlande). Éventuellement organiser d'autres procédures pour distribuer également les documents électroniquement de manière plus efficace (James Reap, USA)</li> <li>- M. Alpha Diop (Mali) attire l'attention sur les problèmes africains. A Fukuoka il y a que deux représentants du continent africain. En Afrique il y a très peu de Comités nationaux de l'ICOMOS et il y a beaucoup de difficultés pour établir des relations entre eux. Même s'il y a la volonté de redynamiser certains comités, il y a de nombreux problèmes de ressources, de distances et même de logistique. M. Alpha Diop lance un appel à l'Assemblée : il demande que l'Afrique soit soutenue et d'éventuellement établir des partenariats avec d'autres Comités nationaux pour assistance. Il souligne son souhait d'organiser, avec le soutien de l'ICOMOS Afrique du Sud, une réunion en 2016 sur le continent africain. (Alpha Diop, Mali)</li> <li>- Concernant les nouvelles exigences pour les résolutions et pour le Comité des résolutions, l'importance des résolutions est reconnue. Les résolutions obligent à un énorme travail durant les Assemblées générales : le Comité des résolutions doit à chaque fois les examiner attentivement et les présenter brièvement. Par conséquent, et en vertu de l'impact financier, la formulation de résolutions lors des Assemblées générales annuelles n'est pas souhaitable. De nombreux membres défendent que seules les résolutions d'urgence peuvent être considérées à l'Assemblée générale annuelle. (interventions de Gustavo Araoz, Gisle Jakhelln, James Reap, Kristal Buckley, Tamas Fejerdy, e.a).</li> <li>- Les résolutions de l'Assemblée générale triennale devraient être préparées à l'avance. Les résolutions devraient être soumises aux Comités nationaux un mois avant et en deux langues (Proposition de Peter Phillips).</li> <li>- Le Comité scientifique international sur le patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle (ISC20C), et plus tard l'ensemble du Conseil scientifique, ont adopté le «Programme d'Alerte patrimoine». Ceci signifie que, quand un réel danger est reconnu, l'ICOMOS, par le biais du Comité scientifique ou par le biais du Conseil d'administration, peut prendre la décision d'exprimer sa préoccupation directement aux autorités concernées. Cette problématique est très importante et l'ICOMOS, dans son entièreté, devrait apprendre à utiliser mieux ce «Programme d'Alerte Patrimoine» pour agir d'une manière plus effective et résoudre ainsi des problèmes. (remarque de Gustavo Araoz)</li> </ul> <p><b>Résolution :</b> L'Assemblée générale prend note du rapport de Peter Phillips et des remarques soulevées durant la discussion.</p>			

No.	Sujet	ICOMOS 2015 Assemblée générale annuelle – discussion & décisions	Qui	Dates limites	Progrès
6	Clôture				
6-1	Invitation à l'Assemblée générale annuelle de 2016	Mme Iclal Dinçer, au nom de l'ICOMOS Turquie, remercie le Conseil d'administration pour permettre d'accueillir les réunions du Conseil consultatif de 2016 à Istanbul, ainsi que la prochaine Assemblée générale annuelle. Date proposée : les 15-21 octobre 2016.  Projection d'un film sur les sites du patrimoine mondial en Turquie.			
6-2	Remerciements	M. Gustavo Araoz remercie les Vice-présidentes, le Rapporteur et toute l'Assemblée.  <b>Résolution :</b> <b>Motion de clôture soutenue par :</b> Jan Anderson, USA Lyse Blanchet, Canada Susan Barr, Norvège La réunion est levée à 18h00			